

Zeitschrift: Acta Tropica
Herausgeber: Schweizerisches Tropeninstitut (Basel)
Band: 39 (1982)
Heft: 4

Buchbesprechung: Rezensionen = Analyses = Reviews

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rezensionen – Analyses – Reviews

Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Organisation mondiale de la Santé, Genève 1981 (ISBN 92-4-254160-5). 38 pages. Prix: Fr.s. 3.–.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE) soulignent depuis de nombreuses années combien il importe de maintenir la pratique de l'allaitement au sein – et de la revivifier là où elle est en déclin – afin d'améliorer la santé et la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Les efforts déployés pour promouvoir l'allaitement au sein et pour résoudre les problèmes risquant d'y faire renoncer font partie intégrante des programmes généraux de nutrition et de santé maternelle et infantile des deux organisations, et ils constituent un élément clé des soins de santé primaires considérés en tant que moyen d'instaurer la santé pour tous d'ici l'an 2000.

De multiples facteurs influent sur la prévalence et la durée de l'allaitement au sein. En 1974, la Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé a noté le déclin général de l'allaitement au sein dans de nombreuses parties du monde, du fait de l'action de facteurs socio-culturels et autres, et notamment de la promotion de produits manufacturés de remplacement du lait maternel; elle a invité instamment les Etats Membres «à prendre des mesures en matière de publicité relative aux aliments pour bébés, notamment en édictant des codes de pratiques publicitaires et une législation appropriée s'il y a lieu».¹

La question a été examinée de nouveau par la Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé en mai 1978. Celle-ci a recommandé aux Etats Membres d'accorder la priorité à la prévention de la malnutrition chez les nourrissons et les jeunes enfants, notamment en soutenant et en encourageant l'allaitement maternel, en menant une action législative et sociale tendant à faciliter l'allaitement au sein chez les mères qui travaillent et «en prohibant la promotion abusive de la vente d'aliments pour bébés qui peuvent être utilisés pour remplacer le lait maternel».²

L'OMS et le FISE sont bien entendu loin d'être les seuls à s'intéresser aux problèmes que pose l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et à mettre l'accent sur l'importance que présente l'allaitement maternel pour résoudre ces problèmes. Des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles, des savants et des fabricants d'aliments infantiles demandent eux aussi que des mesures soient prises à cet égard dans le monde entier afin d'améliorer la santé des nourrissons et des jeunes enfants.

Au cours du second semestre de 1978, l'OMS et le FISE ont annoncé leur intention d'organiser conjointement une réunion sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, dans le cadre de leurs programmes existants, afin d'essayer de tirer parti au maximum de ce large mouvement d'opinion. Les moyens d'assurer une participation aussi large que possible ayant été mis en œuvre, la réunion s'est tenue à Genève du 9 au 12 octobre 1979 en présence de quelque 150 représentants de gouvernements, d'organisations du système des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux, d'organisations non gouvernementales, de l'industrie des aliments pour nourrissons et d'experts de disciplines connexes. Les discussions ont porté sur cinq grands thèmes: encouragement et soutien de l'allaitement au sein; promotion et soutien de pratiques adéquates et opportunes pour l'alimentation de complément (sevrage), avec utilisation à cette fin des ressources alimentaires

¹ Résolution WHA27.43 (*Recueil des résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif*, Vol. II, 4e éd., Genève 1981, p. 58).

² Résolution WHA31.47 (*Recueil des résolutions et décisions ...*, Vol. II, 4e éd., p. 62).

ocales; renforcement de l'éducation, de la formation et de l'information en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant; amélioration de la condition sanitaire et sociale de la femme dans les rapports avec la santé et l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant; mise au point d'une commercialisation et d'une distribution appropriées de substituts du lait maternel.

En mai 1980, la Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a fait siennes dans leur totalité la Déclaration et les recommandations de la réunion conjointe OMS/FISE; elle a en particulier mentionné la recommandation aux termes de laquelle «il faut définir un code international de commercialisation des préparations pour nourrissons et autres produits utilisés comme substituts du lait maternel», priant le Directeur général de préparer un tel code «en consultation étroite avec les Etats Membres ainsi qu'avec toutes les autres parties concernées».³

Afin d'élaborer le code international de commercialisation des substituts du lait maternel demandé par l'Assemblée de la Santé, de longues et nombreuses consultations ont été engagées avec toutes les parties intéressées. Divers Etats Membres de l'Organisation mondiale de la Santé et divers groupes et individus qui étaient représentés à la réunion d'octobre 1979 ont été invités à formuler des observations au sujet de plusieurs projets successifs du code, après quoi de nouvelles réunions furent organisées en février et mars, puis en août et septembre 1980. L'OMS et le FISE se sont mis à la disposition de tous ces groupes afin d'essayer de susciter un dialogue permanent portant tant sur la forme que sur le fond du projet de code, et de faire en sorte que figurent au minimum dans celui-ci les recommandations qui avaient été adoptées par consensus à la réunion d'octobre 1979.

En janvier 1981, le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, à sa soixante-septième session, a examiné le quatrième projet de code, l'a approuvé et a recommandé à l'unanimité⁴ à la Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé le texte d'une résolution aux termes de laquelle elle adopterait le code sous la forme d'une recommandation et non d'un règlement.⁵ En mai 1981, l'Assemblée de la Santé a débattu de la question après qu'elle eut été présentée par le représentant du Conseil exécutif. Le 21 mai, elle a adopté le code, tel qu'il était proposé, par 118 voix contre 1, avec 3 abstentions.⁶

Organisation mondiale de la Santé, Genève

³ Résolution WHA33.32.

⁴ Résolution EB67.R12.

⁵ Les conséquences juridiques de l'adoption du code sous la forme soit d'une recommandation soit d'un règlement sont examinées dans un rapport du Directeur général de l'OMS à la Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé; ce rapport figure dans le document WHA34/1981/REC/1.

⁶ Un compte rendu in extenso du débat ayant eu lieu à la quinzième séance plénière, le 21 mai 1981, figure dans le document WHA34/1981/REC/2.